

# **Abstention délictueuse ou consentement meurtrier?**

*La déresponsabilisation de l'État dans la gestion des  
risques et dans la prise en charge des victimes  
Le cas de deux sites miniers*

**Annie Thébaud-Mony  
INSERM  
Association Henri Pézerat  
Santé, travail, Environnement**

**Forum Citoyen Après-Mine  
Rencontres sur les Pollutions et les Dommages Miniers  
, Bergerie de Villarceaux, 10 septembre 2022**

# Le rôle de l'Etat concernant la santé et la sécurité

=

## Garantir les droits fondamentaux des travailleurs et des riverains à ne pas être mis en danger

- **Faire appliquer la loi** (codes du travail, de la santé publique, de l'environnement)
- **Missions de contrôle et de sanction** (inspection du travail, DREAL, ARS)
- **Principe pollueur – payeur**
- **Vigilance sanitaire** (suivi professionnel – post-professionnel, registres de cancers, suivi sanitaire des populations victimes du désastre environnemental)
- **Justice pénale**

**Non loin de Carcassonne :  
ville médiévale...**



**Salsigne, une mine de très peu d'or et de beaucoup d'arsenic...**



## Les risques de cancer dans les mines d'or de Salsigne : chronologie

- 1879 : Le cancer du poumon (KBP) - « mal des montagnes » - identifié chez les mineurs de mines métalliques dans la mine de Scheenberg en Allemagne (1879)
- 1937 – 1979 : nombreuses études en Suède : excès de cancers dans mines riches en sulfures et/ou arséniures
- 1960 – 1987 : De nombreuses études françaises portant sur les mines de fer de Lorraine montrent des excès de KBP chez les mineurs
- 1973 : une étude met en évidence un risque relatif de KBP aussi important chez les mineurs d'une mine d'or que chez ceux d'une mine de crocidolite (amiante bleu) au Zimbabwe.
- Années 1970 : Mêmes excès de KBP chez les mineurs des mines d'or au Canada et en Afrique du Sud

**Est-il vraiment nécessaire d'apporter la preuve que le risque de cancer existe aussi dans les mines d'or en France ?**

## les cancers du poumon chez les mineurs et autres salariés de la mine d'or de Salsigne : une préoccupation syndicale

1972 – 1985 : constats médicaux de KBP chez des actifs (cliniciens)

1982 – intervention syndicale et scientifique auprès de la commission des maladies professionnelles : existence d'un excès de KBP chez les salariés des mines et usines de Salsigne.

1985 : **création d'un tableau de maladie professionnelle pour le cancer associé à une exposition aux dérivés de l'arsenic**

## Une victoire syndicale et scientifique trop limitée

### Régime général : Tableau MP 20<sup>bis</sup>

#### Cancer bronchique primitif provoqué par l'inhalation de poussières ou de vapeurs arsenicales

(Date de création : décret du 19 juin 1985; Dernière mise à jour : décret du 22 juillet 1987)

Désignation de la maladie	Délai de prise en charge	Liste limitative des travaux susceptibles de provoquer cette maladie
Cancer bronchique primitif.	40 ans	Travaux de pyro-métallurgie exposant à l'inhalation de poussières ou de vapeurs arsenicales. Travaux de fabrication et de conditionnement de l'anhydride arsénieux. Fabrication de pesticides arsenicaux à partir de composés inorganiques pulvérulents de l'arsenic



## De la demande syndicale à une production de connaissances pluri-disciplinaire

1987/1990 : trois études menées en parallèle :

- - **Etude de toxicochimie** sur des échantillons des mines et stériles de Salsigne (convention de recherche CNRS/université P. et M. Curie - Ministère de l'Industrie)
- - **Etude épidémiologique** (Convention INRS – CIRC) : mortalité par cancer chez les salariés et retraités des MPCs
- **Etude sociologique** sur la reconnaissance des MP chez les salariés et retraités des MPCs (convention SSM INSERM, dans le cadre d'un programme de recherches INSERM - Ministère du travail) :



**De la demande syndicale  
à une production de connaissances pluri-disciplinaires**

**Toxicochimie, Epidémiologie, Sociologie,**

**=**

**des résultats convergents et sans appel**

- Des risques cancérogènes bien identifiés ou fortement suspectés (recherche toxico-chimique)
- Des excès de cancer avérés (recherche épidémiologique)
- des travailleurs atteints de KBP reconnus en maladie professionnelle (recherche sociologique)

**Et pourtant**

- Travail sans protection (infractions au code du travail)
- Pas de traçabilité des expositions des travailleurs du site (mine et usine) de Salsigne : salariés, sous-traitants, intérimaires
- Pas de suivi médical des exposés, actifs ou retraités
- Transfert du risque professionnel au niveau environnemental

L'Harmattan et Catherine Pozzo Di Borgo  
présentent

# *Les vaches bleues*



un film de  
Catherine Pozzo Di Borgo



09/09/22

# Restructurations Fermeture

- L'Etat autorise une situation permanente de re-structurations (de fermeture en fermeture) jusqu'à la fermeture « définitive » en 2005
- L'ADEME, agence publique, autorise un usage illégal du four de l'usine comme four à déchets
- Conflits mineurs – vigneron (accentué par l'action de l'Etat en faveur des exploitants)

## **Pourtant :**

- les cancers professionnels = « **événement sentinelle** » par rapport aux risques professionnels et environnementaux
- Mais invisibilité des cancers professionnels dès que les chercheurs des années 1980-1990 terminent leurs travaux et quittent le site
- **Intervention de l'Etat : dégager la responsabilité des derniers exploitants concernant la mise en application du principe « pollueur – payeur » et de leur responsabilité, civile et pénale, face au désastre annoncé.**

## Qu'en est-il 30 ans après le départ des chercheurs?

I

- Malgré des risques professionnels importants notamment pour des travailleurs précaires, dans les différentes phases de dé/re-structuration et de « décontamination » : **invisibilité des maladies professionnelles**
- **Un désastre environnemental à la charge de l'Etat**
- des alertes sanitaires par les mouvements citoyens
- Des cancérogènes omniprésents dans les milieux professionnels (vignerons, agriculteurs) et environnementaux (eau et sols)
- Enfants en danger



## Qu'en est-il 30 ans après le départ des chercheurs? II

- L'inaction « active » de l'Etat
  - pas de vigilance sanitaire pour surveiller la morbidité (pas de suivi ni de registre départemental de cancer) et les facteurs de risques (professionnels et environnementaux)
  - Responsabilisation des victimes (tract ARS : « conseils » en prévention)
  - le doute épidémiologique entretenu : re-prouver indéfiniment que l'exposition à des cancérogènes donne le cancer
  - Le déni de responsabilité pénale des anciens exploitants et « abstention délictueuse » de l'Etat

## **MINE D'OR** **A Salsigne, un siècle d'extraction d'or, dix millénaires de pollution ?**



**En 2014 : un projet de ré-ouverture de la mine (à quelques grammes d'or la tonne) et d'exploitation des stériles de mines**

# En Ariège dans les Pyrénées...



**Une mine de tungstène, entre 1200m et 1700m  
d'altitude**





**La teneur en tungstène est de 1 à 2%  
pour 99% de...?**





## **Quelques substances toxiques entrant dans la composition du minerai ou utilisées dans le processus de traitement**

- ✧ Amphiboles (variétés d'amiante) dont l'actinolite
- ✧ Silice
- ✧ Arsenic et ses dérivés
- ✧ Autres : substances chimiques toxiques (exemple : acides forts) utilisés dans le traitement du minerai



## Le directeur de la mine écrit en 1985

*« Des prélèvements effectués fin octobre 1983 sur les différents types de roches rencontrés dans nos travaux miniers... ont confirmé... que les cornéennes, skarns et calcaire contiennent des proportions variables d'amphibole de la famille de l'actinolite »*

(Lettre adressée au directeur de la Sécurité Sociale Minière de Saint Gaudens, Ariège)

# La connaissance des dangers associés

## Amiante (dont amphibole) :

- interdiction en Suède et Grande Bretagne (1983)
- France : tableau de maladie professionnelle n°30 (asbestose, plaques pleurales, KBP associé, mésothéliome), créé en 1950

## Dérivés de l'arsenic et arséno-pyrites :

- Interdiction USA
- France : Tableaux de maladie professionnelle n° 20 et 20bis

## Silice

- France : Tableau MP n°25 (silicose)

## Des mineurs de la mine d'Anglade atteints de maladies professionnelles dans les années 1980

1984-1986 :

- coopération entre *collectif Maladies et risques professionnels* et mineurs malades soutenus par *le syndicat*.
- Travaux de recherches en toxicologie (Henri Pézerat) et sociologie (Annie Thébaud-Mony)
- Identification de maladies liées à l'amiante et à la silice :

**14 cas sur 150 mineurs** (souvent jeunes), dans une mine fonctionnant depuis le début des années 1970

## Trois défis de santé publique

- Accès aux droits à la reconnaissance en maladie professionnelle pour les mineurs atteints de silicose, asbestose ou cancer (plusieurs reconnaissances d'asbestose mais des années plus tard)
- Suivi post-exposition et post-professionnel pour tous les travailleurs de l'exploitation, surtout en cas de fermeture de la mine
- Registre départemental de cancer comportant l'histoire professionnelle et l'histoire résidentielle des patients

# La mine d'Anglade (Salau, Ariège) a fermé le 21 Décembre 1986

**Aucun des défis de santé publique précédemment cités ne sera mis en oeuvre**

Des victimes invisibles :

- Travailleurs migrants rentrés dans leur pays (Maroc, Algérie)
- Non recours aux droits reconnus aux victimes de l'amiante en France par les mineurs et autres travailleurs (précaires) impliqués dans le processus minier (transports)

***L'invisibilité des victimes entretient le doute au bénéfice des exploitants et fait resurgir le déni de la présence d'actinolite dans le minerai***

**Un projet de ré-ouverture de la mine, soutenu par l'Etat,  
au détriment des habitants qui ont réussi à développer  
autrement la vallée (pastoralisme, artisanat, tourisme  
montagnard...)**







## **2015 – 2022 : conflit ouvert entre l'Etat et les citoyens**

Contre-pouvoirs citoyens : lutte pour le droit fondamental à ne pas être mis en danger

L'Etat traite les associations, non comme des institutions légitimes (loi 1901), en lutte pour la défense de ce droit fondamental

**Mais comme des adversaires**

5 ans de lutte judiciaire : permis d'exploration annulé (Tribunal administratif et cour d'appel de Bordeaux)

L'Etat fait appel et le Conseil d'Etat renvoie l'affaire devant une 2<sup>e</sup> cour d'appel (en attente)

## Conclusion

- ❖ **Sites miniers à l'abandon et dangereux**
- ❖ **Contamination des riverains et visiteurs mais victimes invisibles**

Dans le conflit entre la santé des travailleurs et la « santé » financière des entreprises :

**L'Etat et la recherche en santé publique se placent au service du patronat, dans la non-production des connaissances sur les conséquences sanitaires des risques miniers et industriels**

**Un « consentement meurtrier » qui consacre l'impunité des crimes industriels, sociaux, environnementaux**